

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE
HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

A.D R.H. n° 15/1166

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions .

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié notamment par le décret 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 12-016379-D du 12 octobre 2012 relative à l'application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié susvisé ;

VU la délibération du Conseil Général du 27 juin 2014 fixant à 6 le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, et décidant le maintien de la parité au sein de ces instances ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 fixant la liste des représentants de la Collectivité Départementale au Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail ;

VU l'arrêté départemental R.H. 15/35 du 9 janvier 2015 portant composition du Comité Hygiène et Sécurité suite à la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales en fonction des résultats obtenus aux élections professionnelles du 4 décembre 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Sont désignés membres du Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail en qualité de représentants de la Collectivité Départementale :

1 – Membres titulaires :

- Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental, Président es-qualité ou son représentant
- Monsieur Léopold VIGUIE, Conseiller Départemental, Président délégué,
- Monsieur Jean-Claude BERTELLI, Conseiller Départemental,
- Madame Monique FERRERO, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Madame Marie-José MAURIEGE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental,
- Madame Dominique SARDEING-RODRIGUEZ, Conseillère Départementale.

2 – Membres suppléants :

- Madame Brigitte BAREGES, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Madame Maryse BAULU, Conseillère Départementale,
- Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Vice-Président du Conseil Départemental,
- Madame Frédérique TURELLA-BAYOL, Conseillère Départementale,
- Madame Marie-Claude NEGRE, Conseillère Départementale,
- Madame Liliane MORVAN, Conseillère Départementale.

Article 2 : Sont désignés membres du Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail, en qualité de représentants du personnel :

1 – Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre SALDANA (FO),
- Madame Sylvie DEPEYRE (FO),
- Madame Nicole PRIOU (FO),
- Monsieur Sébastien BAILLY (FSU),
- Monsieur Christophe BORBALAS (FSU),
- Monsieur Florian ABRATE (CGT).

2 – Membres suppléants :

- Madame Cécile GABENS (FO),
- Monsieur William RAVALEUX (FO),
- Madame Christelle SANS (FO),
- Monsieur Michel REYNES (FSU),
- Madame Laetitia DENYS (FSU),
- Monsieur Max FROUILLOU (CGT),

Article 3 : L'arrêté départemental R.H. 15/35 du 9 janvier 2015 susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,
le 19 mai 2015

Le Président,

*
* *